

Saint-Genis Laval



**AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ  
N° 22-10-17 RELATIF TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION DU CENTRE SOCIAL ET  
CULTUREL DES BAROLLES « VRD, ESPACES  
VERTS »**

**DÉCISION N° 2024-031**

La Maire de Saint-Genis-Laval ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 publiée le 17 juillet 2020, transmise en Préfecture le 17 juillet 2020, donnant délégation à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'elle règle les affaires de la Commune, conformément aux dispositions intégrales des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la décision d'attribution n° 2022-094 du 1<sup>er</sup> août 2022 ;

Considérant que le marché n° 22-10-17 portant sur les travaux relatifs à la voirie réseaux divers et espaces verts a été notifié le 20 septembre 2022 à la société SAS ESPACES VERTS DES MONTS D'OR pour un montant de 55 500,00€ HT;

Considérant les avenants n°1, n°2 et n° 3 au marché n° 22-10-17 de « VRD - Espaces verts » relatif aux travaux supplémentaires, d'un montant de + 11 081,21€ H.T. portant le montant du marché à 66 581,21€ H.T. ;

Considérant que le présent avenant a pour objet de formaliser la fusion absorption de la société SAS ESPACES VERTS DES MONTS D'OR avec la société CHEVAL PAYSAGES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considèrent que la société CHEVAL PAYSAGES, se substitue à la société SAS ESPACES VERTS DES MONTS D'OR dans l'ensemble des droits et obligations découlant de son activité y compris les droits et obligation résultant du marché de travaux de Restructuration du Centre Social et Culturel des Barolles à Saint-Genis-Laval - Lot 17 VRD ESPACES VERTS ;

Considérant que l'avenant de transfert a ainsi pour objet de transférer le marché susvisé au profit de la société CHEVAL PAYSAGES ;

Considérant le changement de numéro de SIRET ;

Considérant le changement de coordonnées bancaires ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver l'avenant de transfert au marché n° 22-10-17 «VRD - Espaces verts » relatif aux travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles.

**ARTICLE 2** : De préciser que cet avenant a pour objet de formaliser la fusion absorption de la société SAS ESPACES VERTS DES MONTS D'OR avec la société CHEVAL PAYSAGES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 .

**ARTICLE 3 :** Le présent avenant acte le transfert du marché susvisé au profit de la société CHEVAL PAYSAGES, le changement de numéro de SIRET et les nouvelles coordonnées bancaires.

**ARTICLE 4 :** Les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget général de la Ville de Saint-Genis-Laval.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et ampliation adressée à madame la Préfète du Rhône.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Genis-Laval, le 15/03/2024



La Maire  
Marylène MILLET

Date de publication :

Date de transmission au contrôle de légalité :

En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.